

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 22/05/2017

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 22/05/2017

DELIBERATION N° CP 2017-209

DU 17 MAI 2017

ECOLES DE LA DEUXIEME CHANCE EN ILE-DE-FRANCE FINANCEMENT 2017

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** Le livre III de la sixième partie du Code du travail ;
- VU** le règlement (CE) n°1304/2013 du Parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européens structurels et d'investissement ainsi que les règlements délégués et les actes d'exécution afférents ;
- VU** le règlement (CE) n°1304/2013 du Parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen ;
- VU** la décision de la Commission européenne C(2014) 10205 du 18 décembre 2014 portant approbation du Programme opérationnel régional FEDER-FSE de l'Île-de-France et du bassin de Seine sur le fondement de l'article 29 du règlement (CE) n°1303/2013.
- VU** La loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- VU** La Loi 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;
- VU** La délibération n° CR 31-07 du 16 février 2007 relative au Contrat de Projet signé entre l'Etat et la Région ;
- VU** La délibération n° CR 58-08 du 26 juin 2008 relative à l'adoption du rapport cadre « Vers un service public régional de la formation et de l'insertion professionnelles, politique régionale en faveur de l'accès et du retour à l'emploi qualifié, dans le cadre du schéma régional des formations » ;
- VU** La délibération n° CR 54-09 du 19 juin 2009 relative au rapport « Service public régional de formation et d'insertion professionnelles – refonte des dispositifs régionaux de formation des personnes privées d'emploi » ;
- VU** La délibération n° CR 18-10 du 17 juin 2010 relative « au service public de la formation et de l'insertion professionnelle – dispositifs régionaux « deuxième chance » à destination des 16-25 ans – Avenir Jeunes (espace dynamique d'insertion) – Ecoles de la 2ème chance – Aide au permis de conduire » ;
- VU** La délibération n° CR 80-13 du 29 septembre 2013 relative à la prorogation du « schéma régional de formation tout au long de la vie 2007-2013 » jusqu'à l'adoption d'un nouveau schéma ;
- VU** La délibération n° CR 48-15 du 10 juillet 2015 relative à la mise en œuvre de la décentralisation et partenariat pour l'emploi et la formation professionnelle, ainsi qu'à l'adoption du Contrat d'Objectifs et de Moyens avec les Ecoles de la Deuxième Chance ;
- VU** La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;
- VU** La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prolongation du règlement budgétaire et financier adopté par la délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
- VU** La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à « la Région s'engage pour l'emploi : 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens » ;

- VU** La délibération n° CR 56-16 du 6 avril 2016 relative au plan 500 000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi ;
- VU** La délibération n° CP 13-457 du 11 juillet 2013 relative à l'attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de soutien régional en faveur des groupements de créateurs franciliens et de l'association nationale des groupements de créateurs ;
- VU** La délibération n° CP 14-222 du 10 avril 2014 relative au programme qualifiant territorialisé ;
- VU** La délibération CP n° 15-672 du 8 octobre 2015 relative à « Service public régional de formation et d'insertion professionnelles : - Dispositif régional Avenir Jeunes : Programme : « Pôles de Projet Professionnel » : Programmation 2016 ; Espaces de Dynamique d'Insertion : avenants de transfert : Programmation 2014, Programmation 2015 – Attribution de subventions dans le cadre de la politique régionale de «soutien en faveur des groupements de créateurs » pour 2015/2016 – Modification des fiches projets E2C 93 ET E2C 94 » ;
- VU** La délibération CP n° 16-635 du 16 novembre 2016 relative à la convention entre la région et l'ASP pour la gestion et le règlement des aides aux stagiaires, des prestations et subventions pour la formation professionnelle continue, le réseau d'accueil des missions locales, les emplois-tremplin, les dispositifs d'accès à l'apprentissage, de mobilité européenne et internationale, le versement des aides aux employeurs d'apprentis, le fonds de transition ESS, le règlement des subventions PM 'up, TP 'up et l'aide aux commerces de proximité en milieu rural ;
- VU** La délibération n° CP 2017-032 du 21 janvier 2017 relative au financement des Ecoles de la deuxième chance en Ile-de-France - avance 2017 ;
- VU** Le rapport CP 2017-209 présenté par Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France ;
- VU** Le Budget de la Région d'Ile-de-France pour 2017 ;
- VU** L'avis de la commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;
- VU** L'avis de la commission des finances.

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Subvention aux Ecoles de la deuxième chance

Décide de participer, au titre du soutien aux associations franciliennes « Ecoles de la deuxième chance », au financement des projets détaillés en annexe 1 (fiches projets) par l'attribution de subventions d'un montant de **7 461 547 €** pour l'année 2017.

Approuve l'avenant modificatif au Contrat d'Objectifs et de Moyens, joint en annexe n°3 à la présente délibération.

Approuve l'avenant annuel type au Contrat d'Objectifs et de Moyens, joint en annexe n°4 à la présente délibération.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature, avec chaque bénéficiaire, d'avenants conformes aux avenants visés aux alinéas précédents et autorise la Présidente du Conseil Régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **3 263 211,74 €**, au titre de la seconde affectation, et disponible sur le chapitre budgétaire 931 « formation professionnelle et apprentissage » – code fonctionnel 11 « formation professionnelle » programme HP 11-005 (1 11 005) « mesures d'insertion professionnelle », action 11100502 « mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées », nature 657 « subvention » du Budget 2017, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 2 à la présente délibération.

Code dossier	Bénéficiaire	Montant total	Seconde affectation
17000236	ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE PARIS	864 176,00 €	329 252,80 €
17000237	ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DE SEINE ET MARNE	800 000,00 €	398 208,40 €
17000234	ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE EN YVELINES	1 227 215,00 €	676 803,74 €
17000235	ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE EN ESSONNE	775 000,00 €	344 500,00 €
17000233	ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DES HAUTS DE SEINE	609 000,00 €	245 000,00 €
17000238	ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DE SEINE SAINT DENIS	1 298 100,00 €	423 030,00 €
17000239	ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DU VAL DE MARNE	738 856,00 €	326 656,80 €
17000240	ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DU VAL D'OISE	1 149 200,00 €	519 760,00 €
		7 461 547,00 €	3 263 211,74 €

ARTICLE 2 : Dérogation à la règle de l'antériorité de l'attribution de la subvention

Autorise, au titre du programme 2017, la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions listées à l'article 1 à compter du 1er janvier 2017 par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier prorogé par la délibération n° CR 01-16 susvisée.

**La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France**



Valérie PECRESSE

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Paris.

**ANNEXE N°1 A LA DELIBERATION :
LES FICHES PROJET PAR STRUCTURE POUR
L'ANNEE 2016**

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17000233
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DES HAUTS DE SEINE-2EME AFFECTATION
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Ecoles de la deuxième chance	1 661 363,00 €	14,75 %	245 000,00 €
	Montant Total de la subvention		245 000,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : E2C 92 ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE
DES HAUTS DE SEINE
Adresse administrative : 51 RUE PIERRE
92110 CLICHY
Statut Juridique : Association
Représentant :

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 51844178700018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Ecoles de la deuxième chance

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Décalage entre la date d'entrée en formation et la date du vote en commission permanente.

Description :

L'E2C 92 est constituée de deux sites pédagogiques sur le département des Hauts-de-Seine : l'un dans le nord, à Clichy-la-Garenne, l'autre dans le sud, à Bagneux. L'École de la deuxième chance des Hauts-de-Seine s'engage à accueillir 270 jeunes sur l'année avec un taux de 60 % de sorties positives sur les fins de parcours.

Les jeunes souhaitant intégrer un parcours à l'E2C 92 doivent s'inscrire dans une dynamique volontaire d'insertion professionnelle. Afin de mesurer l'adéquation entre la candidature et le parcours proposé, le jeune a une période d'essai où les aptitudes et le comportement sont observés sur site et en entreprise. Un parcours dure au maximum 1 400 heures. Basé sur l'alternance, il offre une remise à niveau individualisée et permet l'acquisition de compétences et savoirs-faire grâce aux stages dans les entreprises.

Le rythme exigeant du dispositif apporte aux stagiaires une maturité socio-professionnelle qui doit les amener à intégrer des formations diplômantes ou qualifiantes, accéder à un emploi ou commencer un apprentissage.

En 2017, la capacité d'accueil prévisionnelle est de 270 jeunes accueillis et 140 jeunes engagés, répartis sur 2 sites.

Localisation géographique :

- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	609 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL E2C 2017

NOM DE L'ORGANISME : ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DES HAUTS DE SEINE

2017

INTITULE DE L'ACTION : ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE

RECETTES <i>Nature</i>		MONTANT	DÉPENSES <i>Nature</i>		DÉPENSES	
					MONTANT TOTAL	MONTANT REGION
Contribution des participants aux stages	1.1	0	Personnel enseignant	2.1	926 760	339 719
<i>stagiaires Région</i>	1.11		Personnel permanent de l'organisme de formation	2.11	926 760	339 719
<i>stagiaires autres</i>	1.12		- Rémunérations	2.111	589 858	216 222
			- Charges	2.112	336 902	123 497
Subvention de la Région totale (prévisionnelle) = (a)	1.2	609 000	Autres personnels enseignants	2.12	0	0
<i>Subvention de fonctionnement</i>	1.21	520 000	- Rémunérations	2.121		
<i>Financement complémentaire</i>	1.22	89 000	- Charges	2.122		
Autres financements publics	1.3	875 272	Personnels non-enseignants	2.2	201 213	73 758
<i>autre FSE</i>	1.31		- Rémunérations	2.21	128 067	46 945
<i>Etat</i>	1.32	543 000	- Charges	2.22	73 146	26 813
<i>DIRECCTE</i>	1.321	520 000	Fonctionnement	2.3	533 390	195 523
<i>ACSE</i>	1.322	23 000				
<i>Collectivités</i>	1.33	332 272	Frais pédagogiques	2.31	75 800	27 786
<i>CD 92</i>	1.331	166 136	matériel d'enseignement et matière d'œuvre	2.311	34 000	12 463
<i>- Villes et EPT</i>	1.332	166 136				
<i>Autres :</i>	1.34		Déplacements pour les besoins de la formation	2.312	3 500	1 283
			- Enseignants	2.3121	1 000	367
			- Stagiaires	2.3122	2 500	916
Participation des employeurs	1.4	177 091	Autres	2.313	38 300	14 040
<i>Conventions-entreprises</i>	1.41		Frais administratifs	2.32	84 700	31 048
<i>OPCA</i>	1.42		Locaux	2.33	233 800	85 703
<i>FONGECIF</i>	1.43		Loyer ou amortissement	2.331	184 100	67 485
<i>Au titre LEPC23 (demandeur d'emploi)</i>	1.44		autres charges	2.332	49 700	18 218
<i>Autres types de versement des entreprises</i>	1.45		eau, gaz, électricité, chauffage	2.333		
		177 091	Autres frais de fonctionnement	2.34	139 090	50 986
TOTAL RECETTES		1 661 363	TOTAL DÉPENSES		1 661 363	609 000
		1 661 363			(b)	(a)
Le cas échéant EXCEDENT (+)			Le cas échéant DEFICIT (-)			

Denis VIGNOLLET - Directeur

"Certifie sincères et exactes les informations portées dans le plan de financement prévisionnel"
Le représentant légal de l'organisme (cachet, signature, nom et qualité)

Ecole de la 2ème chance
Des Hauts de Seine
51, rue Pierre
92110 CLICHY

Fait à Clichy-la-Garenne

le 24 novembre 2016

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17000234
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DES YVELINES-2EME AFFECTATION
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Ecoles de la deuxième chance	2 454 431,00 €	27,57 %	676 803,74 €
Montant Total de la subvention			676 803,74 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : E2C 78 ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE
EN YVELINES
Adresse administrative : 20 RUE ROGER HENNEQUIN
78190 TRAPPES
Statut Juridique : Association
Représentant :

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 49867627900025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Ecoles de la deuxième chance

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Décalage entre la date d'entrée en formation et la date du vote en commission permanente.

Description :

L'E2C 78 vise à mettre en œuvre, dans le département des Yvelines, un programme d'éducation et de formations individualisées en direction des jeunes publics, sans diplôme ni qualification ayant quitté le système scolaire depuis au moins 1 an.

Ce programme a pour finalité la construction, par chacun des stagiaires, d'un projet professionnel choisi devant déboucher, soit sur une formation qualifiante, soit sur un retour à l'emploi durable.

Les caractéristiques de cette action sont :

- Un parcours en alternance (durée max 10,5 mois) par périodes de 3 semaines destiné à la fois à la remise à niveau et à faire connaissance avec le monde de l'entreprise, découvrir des métiers, confirmer ou infirmer un choix professionnel, se constituer une expérience professionnelle.
- Un mode de fonctionnement calqué sur celui de l'entreprise tant dans le domaine des

horaires (35h /semaine) que dans celui du fonctionnement interne (période d'essai, gestion des absences, rémunération des stagiaires, relationnel, ...) et des outils utilisés (bureautique, internet, annuaires professionnels, ...)

- Un parcours de formation individualisé tant dans le domaine de la remise à niveau dans les savoirs de base (français, mathématiques, bureautique) que dans la connaissance du monde professionnel et l'élaboration du projet professionnel.

En 2017, la capacité d'accueil prévisionnelle est de 410 jeunes accueillis et 200 jeunes engagés, répartis sur 3 sites.

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	1 227 215,00 €

NOM DE L'ORGANISME	École de la 2 ^e Chance en Yvelines
INTITULE DE L'ACTION	École de la 2 ^e Chance en Yvelines

RECETTES	Nature	MONTANT	DÉPENSES	Nature	DÉPENSES	
					MONTANT TOTAL	MONTANT REGION
Contribution des participants aux stages	1.1		Personnel enseignant	2.1	1 593 904,40	796 952,20
stagiaires Région	1.11		Personnel permanent de l'organisme de formation	2.11	1 593 904,40	796 952,20
stagiaires autres	1.12		- Rémunérations	2.111	979 567,04	489 783,52
Subvention de la Région totale (prévisionnelle) = (a)	1.2	1 227 215,00	- Charges	2.112	614 337,36	307 168,68
Subvention de fonctionnement (COM)	1.21	786 302,00	Autres personnels enseignants	2.12	0,00	0,00
Financement complémentaire	1.22	440 913,00	- Rémunérations	2.121	0,00	0,00
			- Charges	2.122	0,00	0,00
Autres financements publics	1.3	1 014 375,00	Personnels non-enseignants	2.2	221 397,32	110 698,66
FSE	1.31		- Rémunérations	2.21	136 064,32	68 032,16
Etat	1.32	819 375,00	- Charges	2.22	85 333,00	42 666,50
- CPO	1.321	725 000	Fonctionnement	2.3	639 129,28	319 564,14
- CGET	1.322	94 375	Frais pédagogiques	2.31	73 532,70	36 765,85
Collectivités	1.33	195 000,00	matériel d'enseignement et matière d'œuvre	2.311	28 087,60	14 043,80
- SQY	1.331	100 000	Déplacements pour les besoins de la formation	2.312	30 547,00	15 273,00
- CU-GPSO	1.332	95 000	- Enseignants	2.3121	29 030,50	14 515,25
Autres	1.34		- Stagiaires	2.3122	1 516,50	758,25
Participation des employeurs	1.4	212 841,00	Autres	2.313	14 898,10	7 449,05
Taxe Apprentissage collectée en 2017	1.41	150 000,00	Frais administratifs	2.32	142 669,79	71 334,89
Taxe d'Apprent.collectée antérieurement	1.42	62 841,00	Locaux	2.33	275 796,04	137 898,02
FONGECIF	1.43		Loyer ou amortissement	2.331	163 115,00	81 557,50
Au titre LEPC23 (demandeur d'emploi)	1.44		autres charges	2.332	102 166,64	51 083,32
Autres types de versement des entreprises	1.45		eau, gaz, électricité, chauffage	2.333	10 514,40	5 257,20
			Autres frais de fonctionnement	2.34	147 130,76	73 565,38
TOTAL RECETTES		2 454 431,00	TOTAL DÉPENSES		2 454 431,00	1 227 215,00
Le cas échéant EXCEDENT (+)			Le cas échéant DEFICIT (-)			

"Certifie sincères et exactes les informations portées dans le plan de financement prévisionnel"
 Le représentant légal de l'organisme (cachet, signature, nom et qualité)

Fait à Trappes,
 Pierre Valls - RAF

 École de la 2^e Chance en Yvelines
 Le 25 novembre 2016
 20 Av. Roger Henneguin
 78190 TRAPPES
 Tél : 01 30 16 17 07 - Fax : 01 34 82 93 99
 Siren : 498 676 279 00025

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17000235
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE ESSONNE-2EME AFFECTATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Ecoles de la deuxième chance	2 004 000,00 €	17,19 %	344 500,00 €
	Montant Total de la subvention		344 500,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE EN ESSONNE
 Adresse administrative : 11 AV I ET F JOLIOT CURIE
91130 RIS-ORANGIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant :

Date de publication au JO : 29 juillet 2003

N° SIRET : 44972086100029

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Ecoles de la deuxième chance

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Décalage entre la date d'entrée en formation et la date du vote en commission permanente.

Description :

L'objectif central du projet est de permettre à des jeunes sortis définitivement du système scolaire sans diplôme ni qualification

- d'acquérir ou ré-acquérir les savoirs fondamentaux du socle de base des connaissances et compétences,
- de définir et construire un projet professionnel,
- de découvrir et s'appropriier les compétences sociales, en vue d'accéder à une formation qualifiante ou à un emploi stabilisé

Les actions conduites par l'E2c 91 répondent à deux besoins qu'il convient de mettre en concordance :

- le besoin d'insertion sociale et professionnelle des jeunes visés, d'une part,
- et les besoins d'une économie départemental qui offre des opportunités d'insertion professionnelle que le public visé n'est pas encore en mesure de saisir quand il intègre l'E2c, d'autre part

En 2017, la capacité d'accueil prévisionnelle est de 300 jeunes accueillis et 150 jeunes engagés, répartis sur 2 sites.

Localisation géographique :

- ESSONNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	775 000,00 €

NOM DE L'ORGANISME : Ecole de la 2e chance en Essonne
11 ave Joliot Curie - Ris-Orangis - 91031 Evry cedex
INTITULE DE L'ACTION : Ecole de la 2e chance

RECETTES		MONTANT	DÉPENSES		DÉPENSES	
Nature			Nature	MONTANT TOTAL		MONTANT REGION
Contribution des participants aux stages	1.1	0,00	Personnel enseignant	2.1	946 080,00	365 849,14
stagiaires Région	1.11		Personnel permanent de l'organisme de	2.11	946 080,00	365 849,14
stagiaires autres	1.12		- Rémunérations	2.111	584 000,00	225 832,80
			- Charges	2.112	362 080,00	140 016,34
Subvention de la Région totale (prévisionnelle) = (a)	1.2	775 000,00	Autres personnels enseignants	2.12	0,00	0,00
Subvention de fonctionnement	1.21	615 000,00	- Rémunérations	2.121	0,00	0,00
Financement complémentaire	1.22	160 000,00	- Charges	2.122	0,00	0,00
Autres financements publics	1.3	1 060 000,00	Personnels non-enseignants	2.2	349 920,00	135 314,06
FSE	1.31		- Rémunérations	2.21	216 000,00	83 527,20
Etat	1.32	665 000,00	- Charges	2.22	133 920,00	51 786,86
- Fon prof	1.321	575 000,00	 Fonctionnement	2.3	708 000,00	273 836,80
- CGET	1.322	90 000,00	Frais pédagogiques	2.31	191 000,00	73 912,90
Collectivités	1.33	375 000,00	matériel d'enseignement et matière d'œuvre	2.311	38 000,00	14 747,80
- Conseil gal	1.331	150 000,00				
- Comm agglo	1.332	225 000,00	Déplacements pour les besoins de la formation	2.312	28 000,00	10 827,60
Comm agglo	1.332	225 000,00	- Enseignants	2.3121	20 000,00	7 734,00
Autres : - CAF	1.34	20 000,00	- Stagiaires	2.3122	8 000,00	3 093,60
Participation des employeurs	1.4	169 000,00	Autres	2.313	125 000,00	48 337,50
Taxe d'apprentissage	1.41	157 000,00	Frais administratifs	2.32	198 000,00	76 566,60
OPCA	1.42		Locaux	2.33	319 000,00	123 357,30
FONGECIF	1.43		Loyer ou amortissement autres charges	2.331	236 000,00	91 261,20
Au titre LEPC23 (demandeur d'emploi)	1.44		eau, gaz, électricité, chauffage	2.332	83 000,00	32 096,10
Fondations	1.45	12 000,00	Autres frais de fonctionnement	2.333		
				2.34		
TOTAL RECETTES		2 004 000,00	TOTAL DÉPENSES		2 004 000,00	775 000,00
		(b)			(b)	(a)
Le cas échéant EXCEDENT (+)			Le cas échéant DEFICIT (-)			

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17000236
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE PARIS-2EME AFFECTATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Ecoles de la deuxième chance	2 345 036,00 €	14,04 %	329 252,80 €
Montant Total de la subvention			329 252,80 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : E2C PARIS ECOLE DE LA 2E CHANCE DE PARIS
 Adresse administrative : 16 RUE DE L'EVANGILE
75018 PARIS
 Statut Juridique : Association
 Représentant :

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 49300518500068

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Ecoles de la deuxième chance

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Décalage entre la date d'entrée en formation et la date du vote en commission permanente.

Description :

L'E2C Paris vise à accompagner 430 jeunes dans l'élaboration de leur projet professionnel et personnel au travers de trois axes principaux :

- o Permettre l'acquisition des connaissances ouvrant l'accès à l'emploi choisi ou à une formation,
- o Aider à la définition, puis à la confirmation d'un projet professionnel à partir d'une alternance "École / Entreprises",
- o Offrir un lieu d'éducation, de rencontres et d'apprentissage de la vie sociale et citoyenne.

Les matières enseignées sont pratiquées sous forme individualisée, à partir d'un positionnement et adaptées en fonction du projet du jeune. Ainsi chacun des apprenants progresse à son rythme, selon son niveau et son objectif. Ces matières permettent la maîtrise des savoir de base : lire, écrire, s'exprimer en public, compter utiliser les outils multimédia et de communication actuels, mais aussi, connaître le monde

contemporain autant que le terrain social et professionnel.

La succession de 4 à 7 stages, sur un parcours moyen de 6.5 mois, dans des entreprises diverses, complétée par des présentations de métiers assurées tant par des CFA que par des professionnels en activité chez nos partenaires, permettent la maturation d'un projet réaliste et choisi, plutôt que contraint.

L'E2c remet, en fin de parcours, une Attestation de Compétences Acquisées qui établit la liste des compétences ou savoirs acquis – scolaires, professionnels, sociaux – validés tout au long du parcours.

En 2017, la capacité d'accueil prévisionnelle est de 430 jeunes accueillis et 210 jeunes engagés, répartis sur 2 sites.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	864 176,00 €

NOM DE L'ORGANISME	16 E2C Paris
INTITULE DE L'ACTION	Ecole de la deuxième chance

RECETTES Nature		MONTANT	DÉPENSES Nature		DÉPENSES	
					MONTANT TOTAL	MONTANT REGION
Contribution des participants aux stages	1.1	0	Personnel enseignant	2.1		
stagiaires Région	1.11		Personnel permanent de l'organisme de	2.11	1229000	452 902
stagiaires autres	1.12		- Rémunérations	2.111	1229000	452 902
			- Charges	2.112	727000	267 909
Subvention de la Région totale (prévisionnelle) = (a)	1.2	864176	Autres personnels enseignants	2.12	502000	184 993
subvention de fonctionnement	1.21	764176	- Rémunérations	2.121	0	-
financement complémentaire	1.22	100000	- Charges	2.122		
Autres financements publics	1.3	1325554	Personnels non-enseignants	2.2	315630	116 314
autre FSE	1.31		- Rémunérations	2.21	189000	69 649
Etat	1.32	925554	- Charges	2.22	126630	46 665
	1.321	855554	Fonctionnement	2.3	800406	294 960
CGET	1.322	70000	Frais pédagogiques	2.31	209370	77 156
Collectivités	1.33	400000	matériel d'enseignement et matière d'œuvre	2.311	127370	46 937
- Ville de Paris	1.331	400000				
	1.332		Déplacements pour les besoins de la formation	2.312	30000	11 055
Autres :	1.34		- Enseignants	2.3121	20000	7 370
			- Stagiaires	2.3122	10000	3 685
Participation des employeurs	1.4	155306	Autres	2.313	52000	19 163
Conventions-entreprises	1.41		Frais administratifs	2.32	270000	99 498
OPCA	1.42		Locaux	2.33	227195	83 724
FONGECIF	1.43		Loyer ou amortissement	2.331	95195	35 081
Au titre LEPC23 (demandeur d'emploi)	1.44		autres charges	2.332	42000	15 478
Autres types de versement des entreprises	1.45		eau, gaz, électricité, chauffage	2.333	90000	33 166
		155306	Autres frais de fonctionnement	2.34	93841	34 582
TOTAL RECETTES		2345036	TOTAL DÉPENSES		2345036	864 176
		(b)			(b)	(a)
Le cas échéant EXCEDENT (+)			Le cas échéant DEFICIT (-)			

"Certifie sincères et exactes les informations portées dans le plan de financement prévisionnel"

Le représentant légal de l'organisme (cachet, signature, nom et qualité)

Cachet sincères et exacts les informations portées dans le plan de financement prévisionnel

Fait à Paris, le 25 Nov. 2017

École de la 2^e Chance de Paris

Siège social

47 rue d'Aubervilliers - 75018 PARIS

Tel: 01 40 05 53 10

Siren : 493 005 185 - APE 8559A

DOYET
D. Dincetani

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17000237
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE SEINE ET MARNE-2EME AFFECTATION
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Ecoles de la deuxième chance	2 000 000,00 €	19,91 %	398 208,40 €
Montant Total de la subvention			398 208,40 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASS 2EME CHANCE SUD SEINE ET MARNE
 Adresse administrative : 6 RUE DU DOCTEUR ARTHUR PETIT
77130 MONTEREAU FAULT-SUR-YONNE
 Statut Juridique : Association
 Représentant : Monsieur Benoit LHERMITTE, Directeur

Date de publication au JO : 1 février 2007

N° SIRET : 49992041100018

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Ecoles de la deuxième chance

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Décalage entre la date d'entrée en formation et la date du vote en commission permanente.

Description :

L'e2C 77 est portée par une association loi 1901 créée en février 2007. Elle a démarré son activité le 28 novembre 2007 avec l'ouverture du site de Montereau-Fault-Yonne. Elle a été labellisée en juin 2009 (label renouvelé en juillet 2014) par le Réseau National des E2C, puis s'est progressivement développée sur l'ensemble du département avec l'implantation de 3 autres sites (Melun en 2009, Meaux en 2010 et Chelles en 2013) accompagnée de l'augmentation des places d'accueil.

L'E2C propose un accompagnement global pour insérer socialement et professionnellement de jeunes adultes (18 à 25 ans) sortis sans qualification et sans diplôme du système scolaire. Le dispositif national E2C prend annuellement en charge 10 % des 150 000 jeunes qui, chaque année, viennent grossir les rangs des « décrocheurs ».

Le succès de ce dispositif réside d'une part dans la volonté du jeune à « vouloir s'en sortir » et d'autre part, dans l'individualisation du suivi du parcours mené en alternance – à part égale – entre des périodes au sein des Écoles elles-mêmes (remise à niveau des savoirs de base et activités d'ouverture vers l'extérieur) et des expériences en entreprise.

Deux axes forts charpentent le modèle de ce cursus : la stabilisation du parcours des jeunes et le développement de liens étroits avec les acteurs économiques locaux.

L'E2c 77 accueille 359 jeunes adultes Seine-et-Marnais sur 3 sites implantés à Montereau-Fault-Yonne (siège administratif), à Melun, et à Chelles.

Ces jeunes adultes bénéficient d'une rémunération, versée par la Région Ile-de-France selon leur situation sociale et familiale.

À l'issue de cette formation qui alterne périodes d'apprentissage (3 semaines) et périodes d'immersion en entreprises (5 semaines), 60% des bénéficiaires de l'E2C 77 accèdent à l'autonomie sociale et professionnelle.

En 2017, la capacité d'accueil prévisionnelle est de 400 jeunes accueillis et 203 jeunes engagés répartis sur 3 sites.

Localisation géographique :

- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT	
Exercice	Montant
2017	800 000,00 €

Exercice	Montant
2017	800 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL E2c 2017



NOM DE L'ORGANISME e2c77
 INTITULE DE L'ACTION e2c77

RECETTES		DEPENSES	
Nature	MONTANT	Nature	MONTANT TOTAL
Contribution des participants aux stages	1.1	Personnel enseignant	0
stagiaires Région	1.11	Personnel permanent de l'organisme de	1160000
stagiaires autres	1.12	- Rémunérations	2.111
Subvention de la Région totale	1.2	- Charges	2.112
(prévisionnelle) = (a)	(a)	Autres personnels enseignants	0
Fonctionnement	1.21	- Rémunérations	2.121
Financement complémentaire	1.22	- Charges	2.122
Autres financements publics	1.3	Personnels non-enseignants	370000
autre FSE	1.31	- Rémunérations	2.21
Etat	1.32	- Charges	2.22
DIRECCTE	1.321	Fonctionnement	470000
DRJSCS	1.322	- Rémunérations	2.3
Collectivités	1.33	Frais pédagogiques	42000
- EPCI/communes	1.331	matériel d'enseignement	2.311
- ... Département (CD77)	1.332	et matériel d'écriture	2.312
Autres :	1.34	Déplacements pour les besoins de la formation	2.312
Participation des employeurs	1.4	- Enseignants	2.3121
Conventions-entreprises	1.41	- Stagiaires	2.3122
OPCA (Taxe d'apprentissage)	1.42	Autres	2.313
FONGECIF	1.43	Frais administratifs	2.32
Au titre LEPC23 (demandeur d'emploi)	1.44	Locaux	2.33
Autres types de versement des entreprises	1.45	Loyer ou amortissement	2.331
		autres charges	2.332
		eau, gaz, électricité, chauffage	2.333
		Autres frais de fonctionnement	2.34
TOTAL RECETTES	2000000	TOTAL DEPENSES	2000000
Le cas échéant EXCEDENT (+)	(b)	Le cas échéant DEFICIT (-)	(a)

Certifie sincères et exactes les informations portées dans le plan de financement

Fait à la date du 11/11/2016

Le Président de l'organisme (cachet, signature, nom et qualité)
 M. Yves Legrand
 77130 Monterois-Fault-Yonne

Fait à la date du 11/11/2016

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17000238
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE SEINE SAINT DENIS-2EME AFFECTATION

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Ecoles de la deuxième chance	4 075 390,00 €	10,38 %	423 030,00 €
Montant Total de la subvention			423 030,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : E2C ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE
E2C93

Adresse administrative : 6 MAIL MAURICE DE FONTENAY
93120 LA COURNEUVE

Statut Juridique : Association

Représentant :

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 44042565000023

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Ecoles de la deuxième chance

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Décalage entre la date d'entrée en formation et la date du vote en commission permanente.

Description :

L'E2c vise à amener des jeunes adultes de 18 à 25 ans, sans diplôme ni qualification, vers l'insertion durable : emploi direct (CDI ou CDD de plus de 6 mois), alternance (contrat de qualification – contrat d'apprentissage) ou formation diplômante / qualifiante.

L'E2c fonctionne sur une pédagogie individualisée, permettant d'établir un plan de formation personnalisé pour chaque jeune accueilli. Le parcours se décompose en deux temps principaux : les ateliers en centre de formation et l'immersion en entreprise. Après un positionnement initial, chaque stagiaire travaille sur les savoirs de base (maths, français, bureautique), les compétences sociales (théâtre, philosophie, activités sportives, conseil des stagiaires, projets collectifs, etc.) et les stages en entreprises, sur des métiers choisis par les stagiaires.

Les entrées et les sorties sont permanentes et le travail de l'E2c s'inscrit dans une démarche de

partenariat avec les Missions Locales en amont et les centre de formation, CFA, en aval, dans une logique de scrutation des parcours.

En 2017, la capacité d'accueil prévisionnelle est de 624 jeunes accueillis et 341 jeunes engagés, répartis sur 4 sites.

Localisation géographique :

- SEINE SAINT DENIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	1 298 100,00 €

NOM DE L'ORGANISME : Ecole de la 2eme Chance de Seine Saint Denis

INTITULE DE L'ACTION

RECETTES Nature	MONTANT	DÉPENSES Nature	DÉPENSES			
			MONTANT TOTAL	MONTANT REGION		
Contribution des participants aux stages	1.1	0	Personnel enseignant	2.1	2 023 722 €	644 599
stagiaires Région	1.11		Personnel permanent de l'organisme de	2.11	2 023 722 €	644 599
stagiaires autres	1.12		- Rémunérations	2.111	1 207 412 €	384 587
			- Charges	2.112	816 310	260 012
Subvention de la Région totale (prévisionnelle) = (a)	1.2	1298100	Autres personnels enseignants	2.12	0	0
Subvention de fonctionnement	1.21	1250100	- Rémunérations	2.121		
Financement complémentaire	1.22	48000	- Charges	2.122		
Autres financements publics	1.3	2277290	Personnels non-enseignants	2.2	929724	296 137
autre FSE	1.31	130846	- Rémunérations	2.21	557810	177 675
Etat	1.32	1527844	- Charges	2.22	371914	118 463
	1.321	1352844	Fonctionnement	2.3	1121944	357 363
DRJSCS	1.322	175000				
Collectivités	1.33	220600	Frais pédagogiques	2.31	260595	83 005
- Plaine Commune (avantage en nature : loyer du local)	1.331	91000	matériel d'enseignement et matière d'œuvre	2.311	240915	76 737
- Rosny sous bois (avantage en nature : loyer du local)	1.332	129600				
Autres :	1.34		Déplacements pour les besoins de la formation	2.312	15000	4 778
-Conseil départemental		350000			9200	2 930
SEAPFA		48000	- Enseignants	2.3121	5800	1 847
			- Stagiaires	2.3122	4680	1 491
Participation des employeurs	1.4	500000	Autres	2.313	209997	66 889
Conventions-entreprises	1.41		Frais administratifs	2.32	591835	188 512
OPCA	1.42		Locaux	2.33	352100	112 151
FONGECIF	1.43		Loyer ou amortissement	2.331	216060	68 820
Au titre LEPC23 (demandeur d'emploi)	1.44		autres charges	2.332	23675	7 541
Autres types de versement des entreprises	1.45		eau, gaz, électricité, chauffage	2.333	59517	18 957
		500000	Autres frais de fonctionnement	2.34		
TOTAL RECETTES		4 075 390 €	TOTAL DÉPENSES		4 075 390 €	1 298 100
		(b)			(b)	(a)
Le cas échéant EXCEDENT (+)			Le cas échéant DEFICIT (-)			

"Certifie sincères et exactes les informations portées dans le plan de financement prévisionnel"
Le représentant légal de l'organisme (cachet, signature, nom et qualité)

Fait à : La Courneuve le 23/11/2016
Ecole de la 2e Chance de Seine Saint Denis (E2C93)
12 Rue de la Poste
Siège social - 5 mai Maurice de Fontenay
93126 La Courneuve cedex
Tél. 01 48 36 51 50 - Fax 01 48 36 01 73
Siret : 440 425 650 00023 - APE : 8559 A

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17000239
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE VAL DE MARNE-2EME AFFECTATION
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Ecoles de la deuxième chance	2 122 808,00 €	15,39 %	326 656,80 €
Montant Total de la subvention			326 656,80 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : E2C94 ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE
DU VAL DE MARNE
Adresse administrative : 87 AV DE LA VICTOIRE
94310 ORLY
Statut Juridique : Association
Représentant :

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 51822643600013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Ecoles de la deuxième chance

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Décalage entre la date d'entrée en formation et la date du vote en commission permanente.

Description :

L'E2c 94 a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes du Val de Marne, âgés de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification depuis au moins 1an.

Elle propose des parcours de formation individualisés et en alternance visant la définition d'un projet professionnel, le développement des savoirs de base, l'acquisition de compétences sociales et professionnelles.

L'E2c 94 est constituée de deux sites dans le Val de Marne, le premier sur la commune d'Orly et le second sur la commune de Créteil.

S'appuyant sur la motivation forte des jeunes accueillis – critère principal de leur inscription – l'E2C 94 propose un parcours de formation individualisé pouvant aller jusqu'à 10 mois (1400 heures) et qui vise :

- l'acquisition de compétences ouvrant l'accès à l'emploi qualifié en français, mathématiques,

bureautique et culture générale ;

- la définition puis la confirmation d'un projet professionnel à partir d'une alternance école / entreprises (3 semaines/3 semaines) ;
- l'apprentissage de la vie sociale et citoyenne par des activités culturelles et sportives.

Chaque stagiaire est accompagné par un référent unique, et le programme de formation est adapté aux besoins de chacun, selon son rythme et son niveau.

Une Attestation de Compétences Acquisées, remise à chaque stagiaire, établit les compétences scolaires, sociales et professionnelles validées tout au long du parcours.

Pour mener à bien sa mission, l'E2c 94 développe des partenariats étroits avec le monde économique, facilitant les périodes de mise en situation professionnelle et l'accès à l'emploi à l'issue du parcours de formation. Elle travaille également en réseau avec les acteurs de l'orientation (en particulier les Missions Locales) et de la formation (en particulier les CFA).

En 2017, la capacité d'accueil prévisionnelle est de 330 jeunes accueillis et 152 jeunes engagés, répartis sur 2 sites.

Localisation géographique :

- VAL DE MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	738 856,00 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL E2c 2017

NOM DE L'ORGANISME	Ecole de la 2 ^e Chance du Val de Marne
INTITULE DE L'ACTION	Ecole de la 2e Chance du Val de Marne

RECETTES Nature		MONTANT	DÉPENSES Nature		DÉPENSES	
					MONTANT TOTAL	MONTANT REGION
Contribution des participants aux stages	1.1	0	Personnel enseignant	2.1		
					1164711	405385
stagiaires Région	1.11		Personnel permanent de l'organisme de formation	2.11	1164711	405385
stagiaires autres	1.12		- Rémunérations	2.111	733302	255230
			- Charges	2.112	431409	150154
Subvention de la Région totale (prévisionnelle) = (a)	1.2	738856	Autres personnels enseignants	2.12	0	0
Subvention de fonctionnement	1.21	588856	- Rémunérations	2.121		
Financement complémentaire	1.22	150000	- Charges	2.122		
Autres financements publics	1.3	1008056	Personnels non-enseignants	2.2	292125	101676
autre FSE	1.31		- Rémunérations	2.21	184274	64138
Etat	1.32	658856	- Charges	2.22		
					107851	37538
DIRECCTE	1.321	588856	Fonctionnement	2.3	665972	231796
CGET (Ex ACSé)	1.322	70000				
Collectivités	1.33	346700	Frais pédagogiques	2.31	134060	46660
- Département du Val de Marne	1.331	65000	matériel d'enseignement et matière d'œuvre	2.311	19000	6613
- Villes et EPCI	1.332	281700				
Autres : CMA 94	1.34	2500	Déplacements pour les besoins de la formation	2.312	25000	8701
					9000	3133
			- Enseignants	2.3121	16000	5569
Participation des employeurs	1.4	358894	- Stagiaires	2.3122	90060	31346
Conventions-entreprises	1.41	22560	Autres	2.313	71000	24712
OPCA	1.42		Frais administratifs	2.32	336300	117051
FONGECIF	1.43		Locaux	2.33	272000	94671
Au titre LEPC23 (demandeur d'emploi)	1.44		Loyer ou amortissement	2.331	56000	19491
			autres charges	2.332	8300	2889
Autres types de versement des entreprises	1.45	336334	eau, gaz, électricité, chauffage	2.333	124612	43372
			Autres frais de fonctionnement	2.34		
Produits divers	1.5	17002				
Produits divers et exceptionnels	1.51	17002				
TOTAL RECETTES		2122808	TOTAL DÉPENSES		2122808	738856
		(b)			(b)	(a)
Le cas échéant EXCEDENT (+)			Le cas échéant DEFICIT (-)			

"Certifie sincères et exactes les informations portées dans le plan de financement prévisionnel"

Le représentant légal de l'organisme (cachet, signature, nom et qualité)

Jean SERROR, Directeur

Fait à Orly

23/11/2016

e2c Val de Marne

Site Orly

87 Avenue de la Victoire 94310 ORLY
Tél. : 01 48 92 02 61 - Fax : 01 48 53 10 19
Siret : 518 226 436 00013 - APE : 8559 B

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 17000240
--

Commission permanente du 17 mai 2017

Objet : ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE VAL D'OISE-2EME AFFECTATION
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Ecoles de la deuxième chance	2 958 839,00 €	17,57 %	519 760,00 €
	Montant Total de la subvention		519 760,00 €

Imputation budgétaire : 931-11-65738-111005-400
11100502- Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : E2C 95 ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE
EN VAL D'OISE

Adresse administrative : 13 AV DE L ESCOUVRIER
95200 SARCELLES

Statut Juridique : Association

Représentant :

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 50890825800025

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Ecoles de la deuxième chance

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2017

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Décalage entre la date d'entrée en formation et la date du vote en commission permanente.

Description :

L'E2c 95 a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle et la remise à niveau des connaissances en vue d'une insertion professionnelle stable, selon deux principes :

- Alternance entre formation en centre et stages en entreprise.
- Accompagnement professionnel individualisé et élaboration d'un parcours d'accès à l'emploi ou en formation qualifiante.

Chaque matière dispensée possède sa propre grille de suivi pour évaluer les progressions du stagiaire en fonction de son niveau d'entrée.

À la fin du parcours une attestation de compétences est remise au stagiaire.

En 2017, la capacité d'accueil prévisionnelle est de 505 jeunes accueillis et 286 jeunes engagés, répartis sur 4 sites.

Localisation géographique :

- VAL D'OISE

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2017	1 149 200,00 €

NOM DE L'ORGANISME	ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE EN VAL D'OISE
INTITULE DE L'ACTION	

RECETTES Nature	MONTANT	DÉPENSES Nature	DÉPENSES	
			MONTANT TOTAL	MONTANT REGION
Contribution des participants aux stages	0	Personnel enseignant		
stagiaires Région		Personnel permanent de l'organisme de		
stagiaires autres		- Rémunérations		
Subvention de la Région totale (prévisionnelle) = (a)	1149200	- Charges		
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	899200	Autres personnels enseignants		
FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE	250000	- Rémunérations		
Autres financements publics	1509403	- Charges		
autre FSE		Personnels non-enseignants		
Etat		- Rémunérations		
DIRECCTE		- Charges		
DRJSCS		Fonctionnement		
Collectivités		Frais pédagogiques		
-DEPARTEMENT		matériel d'enseignement et matière d'œuvre		
-COMM AGGLOMERATION		Déplacements pour les besoins de la formation		
Autres :		- Enseignants		
- TAXE APPRENTISSAGE		- Stagiaires		
- FONDATIONS		Autres		
- DIVERS		Frais administratifs		
Participation des employeurs	0	Locaux		
Conventions-entreprises		Loyer ou amortissement		
OPCA		autres charges		
FONGECIF		eau, gaz, électricité, chauffage		
Au titre LEPC23 (demandeur d'emploi)		Autres frais de fonctionnement		
Autres types de versement des entreprises				
Contribution s volontaires en nature	300236			
TOTAL RECETTES	2958839	TOTAL DÉPENSES	2958839	1149200
Le cas échéant EXCEDENT (+)	(b)	Le cas échéant DEFICIT (-)	(b)	(a)

"Certifie sincères et exactes les informations portées dans le plan de financement prévisionnel"

Le représentant légal de l'organisme (cachet, signature, nom et qualité)

Fait à Ecole de la Deuxième Chance en Val d'Oise

Sarcelles
Siège Social
13, rue de l'Escouvrier - 95200 SARCELLES
Siret : 508 908 258 00025 - APE 8560 Z
Directeur F7C 95 www.e2c95.com

22/11/2016

e2c⁹⁵

**ANNEXE N°2 A LA DELIBERATION :
ETAT RECAPITULATIF**

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	17/05/2017	N° de rapport	R0009333	Budget	2017
--------------------------	------------	---------------	----------	--------	------

Chapitre	931 - Formation professionnelle et apprentissage
Code fonctionnel	11 - Formation professionnelle
Programme	111005 - Mesures d'insertion professionnelle
Action	11100502 - Mesures d'accompagnement et d'insertion territorialisées

Dispositif : N° 00000477 - Ecoles de la deuxième chance

Dossier	17000233 - ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DES HAUTS DE SEINE-2EME AFFECTATION				
Bénéficiaire	P0015137 - E2C 92 ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DES HAUTS DE SEINE				
Localisation	HAUTS DE SEINE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	245 000,00 €		Code nature	65738	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
1 661 363,00 €	HT	14,75 %	245 000,00 €		

Dossier	17000234 - ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DES YVELINES-2EME AFFECTATION				
Bénéficiaire	P0015133 - E2C 78 ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE EN YVELINES				
Localisation	YVELINES				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	676 803,74 €		Code nature	65738	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
2 454 431,00 €	HT	27,57 %	676 803,74 €		

Dossier	17000235 - ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE ESSONNE-2EME AFFECTATION				
Bénéficiaire	P0015136 - ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE EN ESSONNE				
Localisation	ESSONNE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	344 500,00 €		Code nature	65738	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
2 004 000,00 €	HT	17,19 %	344 500,00 €		

Dossier	17000236 - ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE PARIS-2EME AFFECTATION				
Bénéficiaire	P0015130 - E2C PARIS ECOLE DE LA 2E CHANCE DE PARIS				
Localisation	DEPARTEMENT DE PARIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	329 252,80 €		Code nature	65738	
Base subventionnable		Taux de participation	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale		
2 345 036,00 €	HT	14,04 %	329 252,80 €		

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du	17/05/2017	N° de rapport	R0009333	Budget	2017
---------------------------------	-------------------	----------------------	-----------------	---------------	-------------

Dossier	17000237 - ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE SEINE ET MARNE-2EME AFFECTATION				
Bénéficiaire	P0008251 - ASS 2EME CHANCE SUD SEINE ET MARNE				
Localisation	SEINE ET MARNE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	398 208,40 €			Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 000 000,00 €	HT	19,91 %	398 208,40 €		

Dossier	17000238 - ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE SEINE SAINT DENIS-2EME AFFECTATION				
Bénéficiaire	P0015140 - E2C ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE E2C93				
Localisation	SEINE SAINT DENIS				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	423 030,00 €			Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
4 075 390,00 €	HT	10,38 %	423 030,00 €		

Dossier	17000239 - ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE VAL DE MARNE-2EME AFFECTATION				
Bénéficiaire	P0015141 - E2C94 ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DU VAL DE MARNE				
Localisation	VAL DE MARNE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	326 656,80 €			Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 122 808,00 €	HT	15,39 %	326 656,80 €		

Dossier	17000240 - ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE VAL D'OISE-2EME AFFECTATION				
Bénéficiaire	P0015142 - E2C 95 ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE EN VAL D'OISE				
Localisation	VAL D'OISE				
CPER/CPRD	Hors CPER - Hors CPRD				
Montant total	519 760,00 €			Code nature	65738
Base subventionnable		Taux de participation		Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale	
2 958 839,00 €	HT	17,57 %	519 760,00 €		

Total sur le dispositif N° 00000477 - Ecoles de la deuxième chance	3 263 211,74 €
--	----------------

Total sur l'imputation 931 - 11 - 111005 - 11100502	3 263 211,74 €
---	----------------

**ANNEXE N°3 A LA DELIBERATION :
AVENANT MODIFICATIF AU CONTRAT D'OBJECTIFS
ET DE MOYENS**

**AVENANT AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS POUR LES ECOLES DE LA DEUXIEME
CHANCE D'ILE DE FRANCE 2016-2018**

Article 1 : *Objet*

Le présent avenant a pour objet de modifier le contrat d'objectif et de moyens conclu entre la Région Ile-de-France et l'Ecole de la deuxième chance de adopté par délibération n°CR 48-15 du 10 juillet 2015.

Article 2 : *Modalités de subventionnement régional*

L'article 4.1 du contrat d'objectifs et de moyens est modifié par les dispositions suivantes :

« La Région contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 4 200 000 EUR, équivalent au maximum à 40% du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution du contrat, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

A titre dérogatoire, en cas de difficultés financières majeures rencontrées par une Ecole de la Deuxième Chance et dûment justifiées, la Région peut contribuer jusqu'à 50% du montant total estimé des coûts éligibles, dans la limite d'un montant total de 4 200 000 EUR sur la durée d'exécution du contrat ».

Article 3 :

Les autres dispositions du contrat d'objectifs et de moyens restent inchangées.

La Présidente de la Région Ile-de-France

**Le Président de l'Ecole de la Deuxième
Chance de**

**ANNEXE N°4 A LA DELIBERATION :
AVENANT ANNUEL TYPE AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET
DE MOYENS**

Ecole de la 2^{ème} Chance de XXXXXXXX

SIRET XXXXXXXXXXXX

N° Action

AVENANT N°

**AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS NOTIFIE LE**

Article 1 : *Objet*

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant de la subvention allouée à l'Ecole de la deuxième chance de au titre de l'année conformément aux dispositions du contrat d'objectifs et de moyens adopté par délibération du Conseil régional d'Île-de-France n°48-15 et modifié par délibération de la commission permanente du Conseil régional d'Île-de-France n° XXX.

Article 2 : *Montant de la subvention annuelle*

Le montant de la subvention octroyée par la région d'Île-de-France au titre de l'année..... est fixée à €, soit % du montant annuel estimé des coûts de fonctionnement, pour le cofinancement d'un nombre prévisionnel de jeunes accueillis, et de jeunes ayant signé un contrat d'engagement suite à leur période d'essai.

Article 3 : *Obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants*

Le bénéficiaire s'engage à recruter XX stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de deux mois.

Le bénéficiaire saisit les offres de stages ou de contrats de travail (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) découlant de cette obligation sur la Plateforme des Aides Régionales selon les modalités qui lui seront communiquées par la Région.

Le bénéficiaire s'engage à informer la Région des différentes phases de recrutement des stagiaires et alternants et de toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer (absence de candidats, etc.) dans leur déroulement.

Article 4 : *Restitution de la subvention*

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de tout ou partie de la subvention versée au regard de la qualité des actions réalisées, et notamment en cas de sous-réalisation significative de l'objectif de contrats d'engagement signés. Le contrôle des réalisations est effectué à partir des données renseignées par les E2c dans les systèmes d'information de la Région (SAFIR, PAR), ainsi que lors des contrôles sur pièces ou sur place.

La Région se réserve le droit d'exiger la restitution de l'intégralité de la subvention versée en cas de non-respect des obligations relatives au recrutement de stagiaires ou d'alternants.

Article 6 : *Durée de l'avenant*

Le présent avenant prend effet à compter de la date d'attribution, par l'assemblée délibérante, de la subvention à la structure bénéficiaire, sauf mention contraire prévue par la délibération.

L'avenant prend fin lors du versement du solde de la subvention régionale ou à défaut en cas d'application des règles de caducité de la subvention, conformément au règlement budgétaire et financier de la Région.

Article 7 : *Conditions de règlement*

Conformément à l'article 4 du Contrat d'Objectifs et de Moyens, la subvention donnera lieu à paiement intégral, après déduction, le cas échéant, de l'avance consentie en début d'exercice dès notification du présent avenant.

La subvention ne peut être versée en totalité qu'après justification par le bénéficiaire de l'achèvement et du paiement complet de l'action subventionnée.

Le versement du solde est subordonné à la production du ou des justificatif(s) de recrutement du nombre de stagiaires ou alternants mentionné à l'article 3 du présent avenant au contrat d'objectifs et de moyens (convention de stage signée, contrat de travail signé).

Les autres dispositions du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens restent inchangées.

La Présidente de la Région Ile-de-France

**Le Président de l'Ecole de la Deuxième
Chance de**